

Maternelle et Primaire
Tarification
Année scolaire 2025/2026



Nom de l'élève :

classe _____

Frais de scolarité : Selon votre Quotient Familial (Cf. « Calcul de la tranche tarifaire » ci-joint).

Tarifs Mensuels, 9 mois facturés de septembre à mai			
Fournir obligatoirement l'avis d'imposition pour les tranches 1 et 2	Cocher la tranche	Tarif annuel	Tarif mensuel
Tranche 1 (Q.F.< à 5600€)		477 €	53 €
Tranche 2 (Q.F. entre 5600€ et 10600€)		711 €	79 €
Tranche 3 (Q.F.> à 10600€)		846 €	94 €

Régime :

☐ Externe

☐ ½ pensionnaire

Tarifs cantine et garderie

Ticket repas à l'unité :

maternelle : 6€

primaire : 7€

½ Pension (Sans la scolarité) mensuel :

maternelle : 97€

primaire 104 € (sur 4 jours)

Etude et garderie du soir : par enfant et par jour

3 €

Horaire : 17H15-18H sauf vendredi 17h30 (une fois le portail fermé, le ticket est dû)

Prestations comprises dans la facturation annuelle :

Fournitures Diverses

80€

Solidarité diocésaine

50 €

Assurances accident obligatoire (par notre assureur)

2

Prestations à ajouter :

Cotisation de solidarité en aide aux familles en difficulté :

☐ oui

☐ non

50 €

Cotisation A.P.E.L: (faire un courrier si non adhésion, à joindre au dossier) :

28 €

Frais fixes :
Total annuel :
132 € soit 14,67 €
sur 9 mois (inclus
dans les
échéances)

Chèques à joindre

A l'ordre de l'OGEC Sacré-Cœur

☐ Arrhes* par élève :

☐ 120 € en externat

☐ 200 € en ½ pension

(*Arrhes qui constituent un acompte pour la scolarité 2025/2026)

Mode de règlement

Une facture annuelle

☐ 8 Prélèvements mensuels (par l'établissement) : compléter la fiche « mandat de prélèvement SEPA »

TOUT DOSSIER RENDU SANS LA SIGNATURE DE TOUS LES RESPONSABLES LEGAUX NE SERA PAS ACCEPTE.

TOUT DOSSIER RENDU SANS LES REGLEMENTS PAR CHEQUE NE SERA PAS ACCEPTE.

*Signature(s) du ou
des parent(s)
payeur(s) :*

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Frais de scolarité

Les contributions familiales sont
quotient familial.

Calcul de la tranche tarifaire
Année scolaire 2025/2026

établies sur la base du

Quotient Familial :

(à insérer dans le dossier)

Total des revenus annuels*

Mode de calcul

Quotient familial =

Nombre de Personnes**

* Revenus annuels : Traitement et salaires nets du père, de la mère, Bénéfices réels imposables ou forfaitaires, Avantages en nature, 13^{ème} mois, Allocations diverses, Revenus de location, Revenus Mobiliers, Pensions, Retraites, Rentes.

** Nombre de personnes : Père, Mère + toute personne à charge.

Par ce calcul, vous déterminez ainsi la tranche qui vous concerne, et si vous dépendez de la tranche 1, il est obligatoire de fournir l'avis d'imposition.

Il vous appartiendra de nous indiquer la tranche tarifaire dont vous relevez, comprise entre 1 et 3 (cf. fiche tarifs mensuels où figurent les tranches en fonction du quotient familial).

Une copie d'avis d'imposition est demandée pour les tranches 1 et 2.